

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Mardi 11 Juillet 2023  
19 heures 00**

-----

GF/EB

N° 003029

**Finances - Garantie  
d'emprunt au Centre  
Hospitalier du Pays  
d'Apt consécutive à la  
renégociation d'un  
emprunt avec la  
Caisse d'Épargne**

Affiché le :

**Le Mardi 11 Juillet 2023 à 19 heures 00** le Conseil Municipal, convoqué le 05 juillet 2023, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : Mme Isabelle TAILLIER donne pouvoir à Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis CULO donne pouvoir à M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Pierre DIDIER donne pouvoir à Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Sabrina HARCHACHE donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Dominique SANTONI donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), Mme Célia BARBIER donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Nathan SAIHI donne pouvoir à M. Yannick BONNET (7ème adjoint)

**ABSENTS EXCUSÉS** :

**ABSENTS** : Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé(e) Secrétaire.

Madame le Maire expose au Conseil la demande émanant du Centre Hospitalier du Pays d'Apt relative à une garantie d'emprunt pour un emprunt renégocié par le Centre Hospitalier suite au rachat du Crédit Foncier par la BPCE.

Le nouvel emprunt est proposé par la Caisse d'Épargne. Il concerne le rachat de l'emprunt 7 715 537Y contracté par le Centre Hospitalier le 30/09/2013.

La Commune d'Apt, par délibération n° 1310 du 08/02/2012 et le Conseil Général de Vaucluse par une délibération du 16/12/2011, se sont portés Caution pour l'emprunt renégocié à hauteur de 50 % par collectivité.

La Caisse d'Épargne souhaite une seule garantie de 50 % fournie par la Commune pour cette renégociation.

La garantie demandée pour la commune est de 50 %.

**VOTES POUR : 27**

**VOTES CONTRE : 4**

**ABSTENTION(S) : 1**

Le Centre Hospitalier va contracter un emprunt d'un montant de 3 400 000 euros auprès de la Caisse d'Epargne avec les caractéristiques suivantes :

Durée : 30 ans  
Echéances : trimestrielles  
Taux : livret A + 0,50 %  
Frais de dossier : 2 000,00 euros  
Date de la première échéance : 30/12/2023

Les éléments mentionnés ci-dessus sont prévus au contrat de prêt (pièce jointe).

La garantie votée sur l'emprunt 7715537Y du 30/09/2013 sera automatiquement annulée dès que le nouveau prêt consenti par le Centre Hospitalier sera validé et le contrat définitif émis.

**Considérant**, que la Caisse d'Epargne subordonne son concours à la condition que le remboursement en capital, intérêts de retard, indemnité de remboursement anticipé et autres accessoires de l'emprunt d'un montant de 3 400 000 euros soit garantis à 50 % par la Commune d'Apt, qui s'engage par conséquent à garantir 1 700 000 euros de ce nouvel emprunt.

### LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**Rapporte** la délibération n° 1310 du 08 février 2012.

**Décide**, d'accorder sa garantie à hauteur de 50 % pour le rachat d'un prêt d'un montant de 3 400 000 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse d'Epargne selon les caractéristiques financières et aux charges mentionnées ci-dessus.

Le projet de contrat qui sera effectif le jour du rachat, le 30/09/2023 est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**S'engage** sur notification de la Caisse d'Epargne par lettre simple, à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement, et ce dans les meilleurs délais.

**Autorise**, Madame le Maire ou le 1<sup>er</sup> adjoint à intervenir au contrat de prêt passé entre la Caisse d'Epargne et l'Emprunteur et à signer tout document nécessaire à l'exécution dudit contrat.

### POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE  
Yannick BONNET

LE MAIRE  
Véronique ARNAUD-DELOY